

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

## Membres du corps préfectoral

M. le Préfet	Jean-Paul CELET
M. le Secrétaire Général	Alexander GRIMAUD
M. le Directeur des services du Cabinet	Nicolas REGNY
Mme la Sous-Préfète de Langres	Florence VILMUS
M. le sous-Préfet de Saint-Dizier	Thilo FIRCHOW

NUMERO 8 bis

2 août 2012

*La version intégrale du présent recueil peut être consultée :*

*- sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture et des Sous-Préfectures,*

*- sur le site internet des services de l'Etat : [www.haute-marne.gouv.fr](http://www.haute-marne.gouv.fr) – rubrique « publications ».*

*En application du décret n°2001-493 du 6 juin 2001, toute personne demandant copie d'un document administratif dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 17 juillet 1978 peut obtenir une copie*

## SOMMAIRE

### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS DE L'ETAT

Bureau de l'Organisation Administrative

ARRETE PREFECTORAL n° 1837 du 9 juillet 2012  
portant délégation de signature à Mme CHRISTINE  
MARIA, directrice de la réglementation, des collectivités  
locales et des politiques publiques .....2

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES  
MOYENS DE L'ETAT**

**Bureau de l'Organisation Administrative**

**ARRETE PREFECTORAL n° 1838 du 25 juillet 2012  
portant délégation de signature à Mme CHRISTINE  
MARIA, directrice de la réglementation, des collectivités  
locales et des politiques publiques signé par M. JEAN-  
PAUL CELET, préfet du département de la HAUTE-  
MARNE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée, à compter de ce jour, à Mme Christine MARIA, Directrice de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- Autorisations administratives dans les domaines suivants :

*\* Réglementation :*

Autorisation des loteries ;  
Autorisation des ventes en liquidation ;  
Autorisation d'inhumation hors délais ;  
Agrément des entreprises funéraires ;  
Autorisation pour le transport de corps à l'étranger ;  
Autorisation des épreuves cyclistes, cyclotouristes, pédestres, et decyclo-cross à l'exception des manifestations sportives à moteur thermique.

*\* Etat civil – Etrangers :*

Délivrance des titres d'identité, de séjour et de circulation,  
Autorisations de sortie du périmètre d'assignation à résidence.  
Etablissement des états mensuels d'indemnisation pour les astreintes « étrangers » ;

*\* Permis de conduire :*

Suspensions du permis de conduire ;  
Mesures administratives consécutives aux examens médicaux du permis de conduire ;  
Récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour solde de points nul ;  
Agrément des centres d'examens psychotechniques ;  
Agrément de centres de formation pour la récupération de points du permis de conduire ;

*\* Véhicules :*

Agrément des centres de contrôle technique ;  
Agrément des contrôleurs techniques automobiles ;

2) Etablissement des états de paiement des subventions.

3) Arrêtés préfectoraux d'ouverture d'enquêtes publiques.

4) Accusés de réception, demandes de renseignements, notifications, cartes professionnelles, toutes correspondances et documents administratifs se rapportant à l'activité des services de la Direction de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques .

Sont exclus de cette délégation :

les décisions entraînant l'exercice du pouvoir réglementaire non mentionnées expressément ;  
les lettres aux Ministres, Parlementaires et Conseillers

Généraux ;  
tout mémoire en défense devant les juridictions administratives et judiciaires.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MARIA, la délégation de signature qui lui a été consentie en application de l'article 1 du présent arrêté, pourra être exercée par :

M. Jérôme RUPT, Attaché Principal, Chef de Service des Collectivités et des Politiques Publiques et Chef du bureau de la Coordination et du développement du Territoire. pour les documents ressortant de l'activité de son service ;

M. Dominique HILAIRE, Attaché Principal, Chef de Service des Titres et Chef du Bureau de la Circulation pour les documents ressortant de l'activité de son service.

En cas d'absence simultanée de la Directrice et d'un Chef de Service, la délégation de signature sera exercée par le Chef de Service présent dans les matières du champ de compétence de la Directrice.

**ARTICLE 3 :**

Le Service des Collectivités et des Politiques Publiques :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RUPT, Chef de Service des Collectivités et des Politiques Publiques et Chef du bureau de la Coordination et du développement du Territoire, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par :

- M. Mathieu PASQUET, Attaché Principal, Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections  
- Mme Catherine CLERC, Attachée principale, Chef du bureau des Relations avec les Collectivités Locales

*Pour les documents ressortant de l'activité de leurs bureaux respectifs.*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RUPT, en qualité de Chef de Bureau de la Coordination et du développement du Territoire, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Floriane BARTHELEMY, attachée d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Adjointe au Chef de Bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLERC, en qualité de Chef de Bureau des Relations avec les Collectivités Locales, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par M. Christophe LESEURE, Secrétaire Administratif de Classe exceptionnelle, Adjoint au Chef de Bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PASQUET, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Florence MASONI, Secrétaire Administrative de Classe Normale de l'intérieur et de l'outre-mer en tant qu'Adjointe au Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections – section réglementations environnementales et utilité publique et par M. Richard JOBARD Secrétaire Administratif de Classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer en tant qu' Adjoint au Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections – section Elections et Réglementation Générale;

*pour les documents ressortant de l'activité de leurs bureaux respectifs et à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1 et des arrêtés préfectoraux d'ouverture d'enquêtes publiques.*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RUPT et de l'un des chefs de bureau du Service des Collectivités et des Politiques Publiques, la délégation de signature qui leur est consentie pourra être exercée par le chef de bureau présent.

#### **ARTICLE 4 :**

Le Service des Titres :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique HILAIRE, Chef de Service des Titres et Chef du Bureau de la Circulation, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par :

- Mme Yolande MATHAUX, Attachée, Chef du Bureau de l'Etat Civil et des Etrangers ;

*pour les documents ressortant de l'activité de son bureau, à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1.*

En outre, délégation est consentie à Mme Yolande MATHAUX, Attachée, Chef du Bureau de l'Etat Civil et des Etrangers, à l'effet de signer :

les documents relatifs à la délivrance des titres d'identité  
les récépissés de demande de titre de séjour  
les titres de séjour  
les titres de circulation des personnes sans domicile fixe

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique HILAIRE, en qualité de Chef du Bureau de la Circulation, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Christiane GUENAT, Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle, Adjointe au Chef de Bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yolande MATHAUX, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par M. Benoît DOCHEZ, Attaché d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Adjoint au Chef de Bureau ;

*pour les documents ressortant de l'activité de leurs bureaux respectifs, à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1.*

**ARTICLE 5 :** L'arrêté préfectoral n°1837 du 9 juillet 2012 portant délégation de signature à Mme Christine MARIA, Directrice de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques est abrogé à compter de ce jour.